



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest  
Europarc  
22, Avenue Léonard de Vinci  
33608 PESSAC

### Service Eau

Dossier suivi par :  
Stéphanie BORDE

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 86 14  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique n°496 sur la commune de BELLOCQ.**  
**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : 64-2022-00230  
SB/LET220900

Pau, le 11 juillet 2022

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (législation sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

### **Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique n°496 sur la commune de BELLOCQ**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 8 juillet 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2022-00230

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure.** Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation,  
La cheffe du service eau

  
Juliette FRIEDLING

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.